Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260706-079_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Pouvoirs : 2 **DATES** Convocation : 01/07/2026 Affiché le : 09/07/2026	L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, BESSON Robert, THÉZÉ Éric, DEFAY Christine, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, FLOC'H Hélène **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, FLOC'H Hélène à DELAUNAY Yvane **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°079.26

➢ **Objet - Avenant aux contrats de location de la « maison du bourg »**

Madame le Maire rappelle que la commune a signé deux conventions d'occupation précaire de la maison du bourg avec Madame RAGONNEAU Coralie à titre privé et à titre professionnel arrivées à échéance au 31 août 2026.
Madame le Maire informe qu'il est possible de prolonger les conventions d'occupation précaire jusqu'au 31 août 2027, dans l'attente des propositions de l'étude de centralité.
Madame la Maire rappelle également que la convention avec l'Etablissement Public Foncier court jusqu'en 2028.
Madame la Maire précise que le loyer mensuel est fixé à 300 euros pour les locaux à usage privé et à 70 euros pour les locaux à usage professionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour), décide :

- de reconduire les conventions d'occupation précaire (usages privé et professionnel) jusqu'au 31 août 2027,
- de fixer le loyer mensuel à 300 euros pour les locaux à usage privé et à 70 euros pour les locaux à usage professionnel, charges comprises,
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision..

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX
35580